Résolution 1 : Approbation des comptes SGDF arrêtés au 31 août 2020

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 de l'Association Scouts et Guides de France,
- la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte d'emploi des ressources de la générosité du public (CER) et leurs annexes) arrêtés au 31 août 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Résolution 2 : Affectation du résultat des SGDF

INFORMATION :

Le conseil d'administration propose d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 août 2020 qui s'élève à 2 943 559,97 € (deux millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) en réserve d'exploitation libre d'affectation et en réserve des groupes et territoires au regard de la contribution de l'échelon national et des groupes et territoires à la formation du résultat, soit :

- 73 134,28 € en réserve d'exploitation et
- 2 870 425,69 € en réserve des groupes et territoires.

Pour mouvementer les réserves fléchées, le conseil d'administration propose, dans un premier temps, de reprendre à hauteur de 70 000 € (soixante-dix mille euros) une partie de la réserve « Ouverture, Développement et Europe/International ». Cette somme correspond à ce qui a été versé sur l'exercice au titre de l'aide à l'ouverture des groupes et, dans un second temps, de prélever sur la réserve d'exploitation libre d'affectation la somme de 70 000 € (soixante-dix mille euros) pour réalimenter cette réserve fléchée, en vue de l'ouverture future de groupes.

Le conseil d'administration propose également de reprendre à hauteur de 200 000 € (deux cent mille euros) une partie de la réserve « Intranet / Simplification / Support ». Cette somme correspond à ce qui a déjà été engagé comme dépenses dans le cadre de la refonte de l'intranet, du projet en ligne des dossiers de camps et des projets numériques.

Scouts et Guides de France
Immeuble Le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil
Tél : 01 44 52 37 37

sgdf.fr

	31 08 2020	Affectation résultat	Consommation réserves	Affectation réserves fléchées	Réserve après affectation
Réserve spéciale	1 281 121,30				1 281 121,30
Réserve d'exploitation	16 581 801,92	73 134,28		200 000,00	16 854 936,20
Réserve des groupes et territoires	8 457 289,45	2 870 425,69			11 327 715,14
Réserve ouverture, développement et Europe international	1 750 000,00		-70 000,00	70 000,00	1 750 000,00
Réserve intranet/simplification/support	450 000,00		-200 000,00		250 000,00
Réserve scoutisme pour tous diversité/inclusion	1 370 000,00				1 370 000,00
Réserve investissement Le Breuil	800 000,00				800 000,00
Réserve d'investissement "Lieu de Camp Mélan"	200 000,00				200 000,00
TOTAL	30 890 212,67	2 943 559,97	-270 000,00	270 000,00	33 833 772,64

DECISION :

Les comptes annuels de l'Association Scouts et Guides de France de l'exercice clos au 31 août 2020 étant approuvés, et sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice qui s'élève à 2 943 559,97 € (deux millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et de réaffecter le montant des réserves selon les mouvements présentés dans le tableau ci-dessus.

Le montant des réserves serait alors de :

Réserve spéciale	1 281 121,30 €
Réserve d'exploitation	16 854 936,20 €
Réserve des Groupes et Territoires	11 327 715,14 €
Réserve Ouverture, Développement et Europe / International	1 750 000,00 €
Réserve Intranet / Simplification / Support	250 000,00 €
Réserve Scoutisme pour Tous, Diversité / Inclusion	1 370 000,00 €
Réserve investissements Le Breuil	800 000,00 €
Réserve investissements "Lieu de Camp Mélan"	200 000,00 €

Résolution 3 : Approbation du rapport spécial (conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, comme prévu par l'article L 612-5 du Code du Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 août 2020, approuve ce rapport.

Résolution n° 4 – Budget global 2021-2022

Afin de répondre aux objectifs du plan d'orientation de l'Association, notamment en matière de développement et de croissance, l'Assemblée Générale reconnaît l'attention particulière à accorder aux financements des besoins actuels et à venir de l'Association.

Une saine gestion appelle à préparer l'avenir et, par-là, à dégager un excédent comptable aujourd'hui, pour financer demain.

Ainsi, l'Assemblée Générale décide de fixer les priorités ci-dessous pour l'exercice 2021-2022. Ces priorités seront prises en compte dans les budgets des trois échelons (local, territorial et national) en fonction de leurs responsabilités et de leur champ d'activités.

1) Orientations pour le budget de fonctionnement

Pour un développement pérenne de l'Association, l'Assemblée Générale demande à chaque échelon d'assurer au moins un équilibre, sinon un excédent hors éléments exceptionnels, dans son exercice budgétaire.

Le budget de l'échelon national présentera un budget déficitaire, en raison des dépenses engendrées par le déploiement de la campagne de communication, dont l'objectif est de soutenir le développement de l'Association. Ce déficit a été anticipé, financé et provisionné dans une réserve dédiée à « l'ouverture, Développement et Europe / International » (cf. résolution 2, sur l'affectation des réserves) et ne pourra en

Scouts et Guides de France
Immeuble Le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil
Tél : 01 44 52 37 37
sgdf.fr

aucun cas dépasser le montant mis en réserve, afin que le budget de l'échelon national soit équilibré, hors cet élément.

L'Assemblée Générale demande à chaque groupe, chaque territoire et à l'échelon national de traduire son plan d'actions en un budget prévisionnel, en opérant des choix de consommation raisonnés, efficaces, modestes et cohérents avec les objectifs de l'Association.

I est retenu pour la construction du budget 2021-2022 une croissance des effectifs de 2% par rapport à ceux projetés au 31 août 2021.

2) Orientations pour le budget d'investissement

L'Assemblée Générale décide de fixer une enveloppe d'investissements nette de subventions de 1 300 000 € (un million trois cent mille euros) pour l'exercice 2021-2022, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissements. Cette enveloppe annuelle est augmentée des ressources externes affectées à des investissements et de l'éventuelle part des investissements antérieurs non consommée.

DECISION :

L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires, le budget global de l'Association Scouts et Guides de France ainsi que son budget d'investissement tels qu'ils lui ont été présentés.

Scouts et Guides de France
Immeuble Le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94 110 Arcueil
Tél : 01 44 52 37 37
sgdf.fr